

Suite TD1

1. La structure du mémoire

Un mémoire contient une introduction générale, plusieurs chapitres et une conclusion générale. Il peut également comprendre des annexes, qui seront placées à la fin et devront faire l'objet d'une table spécifique, et d'autres éléments qu'on résume dans ce qui suit :

1.1. Page de garde

La page de garde est la première page du mémoire. Elle doit contenir les informations suivantes (réf. page 4 de ce document) :

- Le nom et le logo de l'établissement ou l'université de la formation qui va délivrer le diplôme (lieu des études).
- Nom de la Faculté et du département
- Spécialité ou option (sciences du langage, didactique, économie...)
- Titre du mémoire
- Nom et prénom de l'étudiant
- Nom et prénom de l'encadreur ou directeur de recherche
- Nom et prénom des membres de jury
- Année universitaire ou année d'étude

1.2. Page de remerciements (remercier directeur, contacts professionnels, proches...)

1.2.1. Sommaire avec pagination et uniquement les grands titres et les titres des parties et des chapitres).

1.3. Introduction générale

L'introduction générale est une partie essentielle ! Elle a pour fonctions principales de présenter :

- Le sujet de recherche
- La problématique et la façon dont elle sera traitée.
- Les hypothèses
- Le corpus choisi
- Justifier la démarche et le choix des méthodes, du terrain d'enquête...
- La méthodologie du travail
- Le plan du mémoire

1.4. Plan de mémoire doit être construit de manière continue et équilibrée en 2 à 4 chapitres (ou parties). L'ensemble doit être cohérent.

1.5. Conclusion générale

La fonction de la conclusion est assez simple, il s'agit de :

- Conclure et faire le bilan de la réflexion.
- Rappeler en une phrase la problématique
- Résumer en quelques lignes le cheminement de la démonstration
- Résumer les réponses aux hypothèses en une formule conclusive.
- Terminer par un élargissement, ouvrir sur d'autres recherches et d'autres perspectives.

1.6. Sources et bibliographies

Pour éviter toute forme de plagiat, il faut citer les auteurs et les œuvres dont se sont nourries la réflexion et la recherche. La bibliographie est établie de manière alphabétique en distinguant les ouvrages des articles scientifiques. Respecter les **normes pour les références bibliographiques**

1.7. Annexes : de courtes annexes peuvent comporter des documents importants, le corpus, des enregistrements ou entretiens transcrits, formulaire d'un questionnaire...

1.8. Table des matières

La table des matières est le plan détaillé faisant apparaître l'ensemble des parties et sous-parties, on doit y citer tous les titres avec pagination

2. Présentation des références bibliographiques

La bibliographie est un exercice académique, mais elle est avant tout un outil qui répond à deux objectifs :

- Citer permet d'éviter le plagiat
- Signaler la source de l'information

Les principes généraux pour construire une liste bibliographique sont :

- La première des règles, est la cohérence de la présentation à travers l'ensemble de la bibliographie, et la précision maximale, qui doit permettre au lecteur de retrouver le document signalé

- Les références sont classées par ordre alphabétique sur le nom de famille de l'auteur.

- La ponctuation est importante. Chaque domaine de la référence (auteur, titre, coordonnées de publication...) doit être isolé par un point (ou un tiret) ou une virgule.

- Le type de support doit être indiqué pour les documents électroniques ou sonores, (par exemple : CD-Rom, en ligne, bande magnétique, disque, etc.).

- Il est important, pour les documents en ligne, de signaler la date de consultation (car les pages sont « mises à jour ») Vous devez donner également toutes les références disponibles, telles que le nom du site, son auteur, et l'URL qui permet d'y accéder (en respectant les points, les barres, les espaces, etc.)

2.1. Exemples par types de documents

2.1.1. Ouvrages ou monographie

Nom de famille de l'auteur Prénom (ou initiale(s) du prénom suivie(s) de points), date, *Titre de l'ouvrage* (en italique ou souligné). *Eventuellement, sous titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition : maison d'édition.

Exemple : Cheriguen F., 1993, *Toponymie Algérienne des lieux habités*, Alger : Epigraphe.

2.1.2. Article de revues

Nom de famille de l'auteur de l'article Prénom (ou initiale(s) du prénom suivie(s) de points), date, « Titre de l'article » (entre guillemets et pas en italique !), *Nom de la revue* (en italique ou souligné). Numéro de la revue et numéro du volume (s'il y a lieu), pp. numéros de pages de l'article (séparés par un tiret).

Exemple : Zabout T., 2010, « La pratique langagière de locuteur(s) bilingue(s) », *Synergies Algérie* N° 9, pp. 201-210.

2.1.3. Article d'un ouvrage collectif

Nom de famille de l'auteur de l'article Prénom (ou initiale(s) du prénom suivie(s) de points), date de l'article, « Titre de l'article » (entre guillemets et pas en italique !), in Nom de l'éditeur de l'ouvrage collectif Prénom(ou initiale(s) du prénom suivie(s) de points) (éd.), *Titre de l'ouvrage* (en italique ou souligné). *Eventuellement, sous titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition : maison d'édition, pp. numéros de pages de l'article (séparés par un tiret).

Exemples : Kleiber G., 1990, « Sur la définition sémantique d'un mot : les sens uniques conduisent-ils à des impasses ? », in Chaurand J., & Mazière F., *La définition*, Paris : Larousse, pp.125-148.

2.1.4. Article en ligne

Nom de famille de l'auteur Prénom (ou initiale(s) du prénom suivie(s) de points), « Titre de l'article » (entre guillemets), *Titre de la revue* (en italique ou souligné), le numéro de la revue et numéro du volume (s'il y a lieu), la date de publication, pp. numéros de pages de l'article (séparés par un tiret), l'adresse de la page internet, la date de consultation du site entre parenthèses.

Exemple : Aubert L., « Les supers-femmes sont fatiguées », *Santé mentale au Québec*, N°2, Vol.4, Novembre 1979, pp. 119-127. En ligne, URL www.erudit.org/revue/smq/1979/v4/n2/030060ar.pdf (Consulté le 12 mars 2009).

2.1.5. Mémoires ou Thèses

Nom de famille de l'auteur Prénom (ou initiale(s) du prénom suivie(s) de points), « Titre du mémoire » (entre guillemets), Niveau de la thèse : établissement de soutenance, année.

Exemple : Landry J., « Quand le monologue dialogue : Le discours monologique d'Yvon Deschamps (1968-1980) », Mémoire maître ès arts, l'université Laval, 1999.

Les éléments qui composent la de page de garde dans l'ordre :

- 1- République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et
De la Recherche Scientifique
- 2- Université Abderrahmane Mira – Béjaia
- 3- Faculté des Lettres et des Langues
- 4- Département de français
- 5- Mémoire de master
- 6- Option : Sciences du langage

7- Le titre

8- Présenté par :

- Nom et prénom de l'étudiant

9- Les membres de Jury :

- Nom et prénom du président de jury

- Nom et prénom du directeur de recherche

- Nom et prénom de l'examineur

Année universitaire